



RECONNECTER LES ECOSYSTEMES, PROTEGER ET VALORISER LA BIODIVERSITE REGIONALE

Les chiffres clés du territoire

- ❖ 30% des milieux sont menacés, dont 60% sont des zones humides
- ❖ 25% de la région est protégée grâce aux 59 sites Natura 2000 et aux 3 PNR, 0,15% de la région est sous protection forte (réserves naturelles, réserves biologiques, arrêtés de protection)
- ❖ 3 des 18 zones humides emblématiques françaises sont en région

Des exemples de dynamiques à l'œuvre en région

- ❖ 42 collectivités reconnues Territoires engagés pour la nature
- ❖ Projet de création d'une réserve naturelle nationale à Guilly, et projet de création d'un 4^{ème} PNR
- ❖ 60 sites identifiés comme étant à forts enjeux biodiversité dans le cadre des plans d'actions territoriaux pour les aires protégées

FEUILLE DE ROUTE POUR LA BIODIVERSITE

Défis à relever	#1 Accroître la surface régionale en aires protégées sous protection forte et consolider le réseau d'espaces naturels gérés durablement	#2 Améliorer la couverture du territoire régional en ABC/IBC et renforcer le passage à l'action pour préserver et remettre en état la biodiversité locale	#3 Assurer la pérennité des zones humides par leur restauration et par les usages	#4 Préserver les continuités écologiques en région et réduire leur fragmentation, notamment en s'appuyant sur des connaissances actualisées
-----------------	---	---	---	---



Les aires protégées jouent un rôle crucial dans la **conservation des habitats naturels et des espèces en danger**. Elles permettent de **sauvegarder des écosystèmes emblématiques** comme les forêts alluviales, les zones humides de la Brenne ou les bocages du Perche. Elles contribuent au **maintien des services écosystémiques** tels que la régulation et filtration de l'eau, la pollinisation, ou le stockage de carbone.

Pourquoi ce défi en Centre-Val de Loire ?



Des actions sont possibles pour accroître la surface en aires protégées, mieux accompagner leurs gestionnaires et consolider leur mise en réseau.

En région, **14% des communes** ont réalisé un Atlas ou un Inventaire de Biodiversité Communale (ABC/IBC). Ces outils apportent **une connaissance précise des habitats et espèces locaux**, indispensable pour cibler efficacement les actions de préservation et de restauration.

Des actions sont possibles, en promouvant ces outils de connaissance et en généralisant la prise en compte concrète de leurs résultats dans les documents d'urbanisme (PLU(i), SCOT...), intégrant ainsi la biodiversité en amont des projets d'aménagement.

En région, **60 % des milieux naturels menacés sont des milieux humides**.

Les **fonctions écologiques** des zones humides sont cruciales pour le territoire (prévention des inondations, qualité de l'eau). Elles sont des écosystèmes essentiels abritant une biodiversité riche : 40% des espèces végétales et animales y vivent ou s'y reproduisent.

Des actions sont possibles pour développer la connaissance partagée de ces milieux, restaurer les zones dégradées, et préserver et étendre les zones humides.

Devant la pollution des milieux, le dérèglement climatique et les espèces exotiques invasives, **l'artificialisation et la fragmentation des habitats constituent la première cause de l'effondrement de la biodiversité en France**, les animaux ne pouvant pas s'alimenter, se reproduire ou se disperser convenablement.

Les « points noirs » sont des obstacles d'origine anthropiques (routes, villages...) qui viennent perturber les corridors écologiques permettant les déplacements entre espaces naturels.

Des actions sont possibles en actualisant la connaissance des continuités écologiques, pour mieux les préserver et résorber les points noirs prioritaires.

Défi #1: Accroître la surface régionale en aires protégées sous protection forte et consolider le réseau d'espaces naturels gérés durablement

Actions d'accompagnement

Etendre deux RNR existantes, sous réserve des sollicitations des gestionnaires et de la validation du Conseil régional, et étudier la création d'une nouvelle RNR

Organiser des temps de travail pour discuter des méthodes possibles pour améliorer l'interconnaissance, les échanges et le partenariat entre collectivités, Etat et gestionnaires d'un même site

Faciliter l'accès et clarifier l'information sur les différents statuts de protection, pour une communication cohérente sur les aires protégées au sein du réseau existant des gestionnaires

Définir et mettre en œuvre le plan d'actions territorial sur les aires protégées en mobilisant davantage les membres du Comité régional biodiversité (CRB)

Porteurs d'actions :
Conseil régional, ARB, Etat (DREAL, DDT)

Exemples d'actions de territoire*

Participer financièrement à la gestion d'aires protégées

Proposer des secteurs à protéger suite à l'inventaire ABC/IBC

Intégrer des zones humides dans les réflexions sur le développement du réseau de zones de protection forte

Mobiliser les écoles pour s'inscrire dans les aires éducatives

Acteurs potentiels :
Collectivités, APNE, OFB...



BIODIVERSITE



Défi #4: Préserver les continuités écologiques en région et réduire leur fragmentation, notamment en s'appuyant sur des connaissances actualisées

Actions d'accompagnement

Engager une mise à jour du plan d'actions en faveur des continuités écologiques en région sur la base d'une cartographie actualisée du réseau écologique régional et des obstacles terrestres

Inciter les gestionnaires à intégrer des actions de réduction de la fragmentation des continuités écologiques lorsque des travaux d'entretien ou de rénovation des infrastructures sont prévus

Engager une actualisation des stratégies et plan d'actions régionaux en faveur de la biodiversité en lien avec les stratégies nationales et les interventions régionales

Porteurs d'actions: Conseil régional, Etat (DDT)

Exemples d'actions de territoire*

Contribuer à l'identification et la hiérarchisation des continuités écologiques et des points noirs

Introduire de façon systématique les enjeux de la Trame Verte et Bleue (obligation réglementaire) et de Trame Noire dans les documents d'urbanisme

Mobiliser de nouvelles ressources (par ex. taxe Gemapi) pour financer des opérations de restauration des continuités écologiques

Restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau identifiés comme prioritaires (plan de gestion des poissons migrateurs, classement des cours d'eau...)

Acteurs potentiels : Collectivités, propriétaires d'ouvrages, gestionnaires d'infrastructures...

Défi #2: Améliorer la couverture de territoire régional en atlas / inventaires de biodiversité communale et renforcer le passage à l'action pour préserver et remettre en état la biodiversité locale

Exemples d'actions de territoire*

Réaliser des ABC/IBC en amont de chaque révision de document de planification

Identifier des zones à potentiel de restauration (ex. évolution urbanistique, gain écologique potentiel du terrain...)

Accompagner ou mettre en œuvre des projets labélisés « solutions fondées sur la nature » (restauration des zones humides...)

Acteurs potentiels :
Collectivités...

Actions d'accompagnement

Promouvoir la réalisation d'ABC/IBC, notamment intercommunales, en amont de l'évolution des documents de planification (PLU(i), plans de mobilité, ...) et l'intégration dans ces documents de connaissances/actions de préservation ou remise en état de la biodiversité locale issues des atlas ou inventaires

Recenser les documents de planification arrivant à échéance afin d'anticiper les ABC/IBC et mettre en place un système d'appui/d'accompagnement des élus locaux

Porteurs d'actions :
ARB, Etat (DDT, OFB)

Exemples d'actions de territoire*

Réaliser des inventaires des zones humides dans des secteurs prioritaires

Assurer l'entretien des zones humides sous maîtrise foncière des associations et des collectivités

Financer et mettre en œuvre des opérations de restauration de zones humides

Mettre en œuvre, sur des territoires pilotes, des outils de maîtrise et d'animation foncière en faveur de la préservation des zones humides

Mener des actions de sensibilisation sur le rôle des zones humides

Acteurs potentiels :
Collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, propriétaires, APNE...

Actions d'accompagnement

Accroître les actions de préservation durables des zones humides notamment dans le cadre des contrats territoriaux (action foncière, travaux de restauration et indicateurs de suivis)

Réunir les parties prenantes afin de clarifier les éléments de définition, de méthodologie, les données disponibles et les financements existants, d'établir un panorama des acteurs, puis prioriser les inventaires à réaliser

Suivre et accompagner les inventaires de zones humides sur des secteurs prioritaires

Sélectionner et faire connaître les outils adaptés aux collectivités pour leur permettre de communiquer sur les zones humides

Porteurs d'actions: ARB, CEN, Etat (DREAL, DDT, agences de l'eau)